



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 4080593

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

N/REF : 6/08/2024 14H52 C:000032 I:32491
V/REF : 954897
V/Email reçu le Mardi 06/08/2024 à 14H52

SEMCODA
AGENCE BRESSE DOMBES
28 RUE DE LA GRENOUILLERE
CS 81050
01000 BOURG EN BRESSE

V/REF.IMM. 1216
IMMEUBLE : LES SABOTIERS
129 RUE DES SABOTIERS
01240 LENT

Feillens, le 28 Aout 2024

Référence Marché: M_230709001-1

LOCALISATION : 129 RUE DES SABOTIERS - LENT - CLES A L'AGENCE DE BOURG - LOGT 1011
ETG 1

MOTIF : INTERVENIR POUR REMPLACEMENT CREMONE SUR PORTE FENETRE SEJOUR
REPLACEMENT DE 2 CACHES AERATIONS SUR PORTE FENETRE SEJOUR
MS00001 - MS00048 - MS00054 X 2

Donneur d'ordre : M. D. LAURENT

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux de menuiserie

LE 23 AOUT 2024 A 15H15
REPLACEMENT CREMONE ET GACHE SUR PORTE FENETRE PVC
REGLAGE DE LA PORTE FENETRE
REPLACEMENT DE 2 ENTREES D'AIR

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel.
Réalisation de l'intervention, conformément aux règles de l'art.
Nettoyage du chantier.
Ce descriptif technique n'est pas contractuel.

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix d'achat sauf conditions particulières convenues avec le client.

Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	MS00001-Forfait déplacement	1	40,45	40,45
1,00	MS00048-Rempl.Crémone tetiere verrouill.	1	50,56	50,56
2,00	MS00054-Création entrée d'Air pour VMC	1	25,28	50,56

SERVIMO BOURGOGNE - SAS au capital de 15 000 €

550, route de Ternant – 01570 FEILLENS

RCS. BOURG EN BRESSE 798.123.030 - TVA intracommunautaire FR53798123030

Tél : 03 85 20 30 60 - bourgogne@servimo.fr



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 4080593

*Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365*

TOTAL H.T.	141,57
T.V.A. a 10,00%	14,15
TOTAL T.T.C.En EURO	155,72

Valeur en votre reglement au 30 Septembre 2024

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal

(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.

Merci d'adresser votre reglement a la Société au :

101 Avenue Paul Marcellin

69120 VAULX-EN-VELIN



Bon de Commande

N° : 954897 du 06/08/2024

P-MUT

SEMCODA
AGENCE DE BOURG EN BRESSE
28, rue de la Grenouillère
CS 81050
01010 BOURG EN BRESSE CEDEX
Tel:04.74.22.83.27

SERVIMO BOURGOGNE SAS
550 ROUTE DE TERNANT

01570 FEILLENS

Immeuble collectif ☒ Individuel ☐
- 2 ans ☐ Non Conventionné ☐
Fournitures seules ☐
Travaux dits urgents ☐ Si coché, reporter la mention
"Travaux Urgents" sur la facture

**Exemplaire à joindre à la facture
dont le libellé sera conforme
aux instructions figurant au bas de page**

Fournisseur

Lieu d'intervention

Référence : 544126-FS2497

129 Rue des Sabotiers
01240 LENT

Téléphone : 03.85.20.30.60

Mail: bourgogne@servimo.fr

Référence de la Demande

MUTTBAPP Mutations Travaux batis Partie privat.

4

01216-00001-00001-00011 H / Type 3 B / 01

Etage : 01

01-EE-2212-TRA-61563100

Marché : M - 230709001-1

Délai

Date limite exécution : 21/08/2024

Observations

MUT DU 04.08.2024

SORTANT MME DUTANG

CLES A L'AGENCE DE BOURG

Prestation à réaliser	Qté	PU HT	Mt HT	Mt TVA	Total TTC
MS00001 Forfait déplacement	1,00	40,45	40,45	4,05	44,50
MS00048 Crémone à tête verrouillage haut et bas pour chassis 2 vantaux (avec gâches) y compris toutes sujétions de pose SUR PORTE FENETRE SEJOUR	1,00	50,57	50,57	5,06	55,63
MS00054 Création entrée d'Air pour VMC Hygro y compris fourniture de l'entrée d'Air Hygro REMPLACEMENT DE 2 CACHES AERATIONS SUR PORTE FENETRE SEJOUR	2,00	25,28	50,56	5,06	55,62

Total H.T.	141,58
Total TVA	14,17
Total TTC	155,75

SEMCODA rappelle à l'Entreprise, titulaire du présent bon, qu'elle doit veiller au respect des règles de sécurité fixées par le code du travail

Facture libellée au nom de **SEMCODA**

et à adresser en 1 exemplaire à **SEMCODA AGENCE DE BOURG EN BRESSE**

EDN5



S.E.M.CO.D.A

Taxe sur la valeur ajoutée

50, rue du pavillon
CS 91007
01009 BOURG en BRESSE CEDEX
Tél: 04.74.22.40.66

Attestation simplifiée

1 - Identité du client ou de son représentant

Je soussigné : **SEMCODA**

Adresse : **AGENCE DE BOURG EN BRESSE 28, rue de la Grenouillère CS 81050 01010 BOURG EN BRESSE**

2 - Nature des locaux

J'atteste que les travaux à réaliser portent sur un immeuble achevé depuis plus de deux ans à la date de commencement des travaux et affecté à l'habitation à l'issue des travaux :

- ☐ Maison ou immeuble individuel ☒ Immeuble collectif ☐ Appartement
☐ Autre (précisez la nature du local d'habitation)

Les travaux sont réalisés dans :

- ☒ Un local affecté exclusivement ou principalement à l'habitation
☐ Des pièces affectées exclusivement à l'habitation situées dans un local affecté pour moins de 50 % à cet usage
☐ Des parties communes de locaux affectés exclusivement ou principalement à l'habitation dans une proportion de millièmes de l'immeuble
☐ Un local antérieurement affecté à un usage autre que d'habitation et transformé à cet usage

Adresse : **129 Rue des Sabotiers 01240 LENT**

dont je suis : ☒ Propriétaire ☐ Locataire ☐ Autre (précisez votre qualité) :

3 - Nature des travaux

J'atteste que sur la période de deux ans précédant ou suivant la réalisation des travaux décrits dans la présente attestation les travaux :

- ☒ N'affectent ni les fondations, ni les éléments, hors fondations, déterminant la résistance et la rigidité de l'ouvrage, ni la consistance des façades (hors ravalement)
☒ N'affectent pas plus de cinq des six éléments de second oeuvre :
Cochez les cases correspondant aux éléments affectés
☐ Planchers qui ne déterminent pas la résistance ou la rigidité de l'ouvrage ☐ Huisseries extérieures
☐ Closions intérieures ☐ Installations sanitaires et de plomberie ☐ Installations électriques
☐ Système de chauffage (pour les immeubles situés en métropole)

NB: Tous les autres travaux sont sans incidence sur le bénéfice du taux réduit

- ☒ N'entraînent pas une augmentation de la surface de plancher hors oeuvre nette (majorée pour les bâtiments d'exploitations agricoles de la surface de plancher hors oeuvre brute) des locaux existants supérieure à 10 %
☒ Ne consistent pas en une surélévation ou une addition de construction

4 - Conservation d'une copie de l'attestation et des pièces justificatives

Je conserve une copie de cette attestation ainsi que de toutes les factures ou notes émises par les entreprises prestataires jusqu'au 31 décembre de la cinquième année suivant la réalisation des travaux et m'engage à en produire une copie à l'administration fiscale sur sa demande.

Si les mentions portées sur l'attestation s'avèrent inexactes de votre fait, et ont eu pour conséquence l'application erronée du taux réduit de TVA, vous êtes solidairement tenu au paiement du complément de taxe résultant de la différence entre le montant de la taxe due (TVA au taux de 19,6 % ou 20,0%) et le montant effectivement payé (TVA au taux de 5,5 %, 7,0% ou 10,0%)

Fait à **BOURG EN BRESSE**

le **06/08/2024**

Signature du client ou de son représentant

Nadia DIAF

Directrice Gestion Immobilière

Numéro: 954897